

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 août 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit net total de 8 521 100 francs destiné:

- pour un montant net de 7 641 710 francs, aux travaux d'aménagement de la rue de Saint-Jean (tronçon compris entre le pont des Délices et le rond-point Jean-Jacques), déduction faite d'une subvention fédérale en faveur des mesures d'assainissement du bruit des routes de 230 000 francs, soit un montant brut de 7 871 710 francs;
- pour un montant net de 879 400 francs, aux travaux de construction pour la mise en séparatif du réseau public d'assainissement de la rue de Saint-Jean, déduction faite de la participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 159 000 francs, et de 77 100 francs concernant le remboursement des raccords de collecteurs privés, soit un montant brut de 1 115 500 francs.

Rapport de Mme Ariane Arlotti.

La proposition PR-732 a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 14 octobre 2009. Elle a été examinée lors des séances de commission des 9 décembre 2009 et 27 janvier 2010 sous la présidence de Mme Maria Pérez.

Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz que nous remercions pour son précieux travail.

Préambule

L'ensemble du sous-sol de la rue de Saint-Jean passera en système séparatif. Cinq cent cinquante mètres de canalisations de 30 à 80 cm de diamètre seront construits à une profondeur de 3-3,5 m, dont 200 sur la rue de Saint-Jean et le reste sur les rues transversales. Ensuite, l'aménagement de la rue de Saint-Jean pourra être rénové, afin d'augmenter la sécurité dans le quartier et de mettre la rue aux normes OPB en matière de bruit.

Séance du 9 décembre 2009

Audition de Mme Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, et de M. Jean-Pierre Zoller, chef du Service du génie civil.

A Saint-Jean, quartier vivant de 8000 habitants, domine un régime de zone 30 km/h. La rue de Saint-Jean qui va du carrefour Jean-Jacques au carrefour des Délices est un axe rectiligne de 1 km de long, ce qui pose des problèmes de respect effectif de la limitation à 30 km/h. Sur le parcours de la rue, on trouve une crèche, une école, un parc public et de nombreux commerces, ce qui incite, dans le cadre de ce projet, à améliorer la sécurité des piétons. Actuellement, les rues sont très larges, les trottoirs sont étroits et de nombreuses places de stationnement rognent la largeur des trottoirs. Le projet d'aménagement prévoit d'élargir les trottoirs jusqu'à 5 m, de rétrécir les voies de circulation, de réorganiser la rue en fonction des usages. En outre, la pose de seuils sur la chaussée permettra de ralentir le trafic tout en tenant compte du passage des lignes de bus. Au sujet du bruit routier, la presque totalité des logements en façade, situés sur la rue de Saint-Jean est exposée à des valeurs limites dépassant de 3 décibels les normes de l'ordonnance fédérale sur la

protection contre le bruit (OPB), c'est pourquoi un revêtement phonoabsorbant sera posé sur la chaussée, qui, joint aux autres mesures d'aménagement, devrait permettre d'assainir cet axe. Sur cette rue, il y a 13 arbres dont l'état sanitaire impose de les abattre, mais à terme ils seront remplacés par 50 nouveaux plants. L'aménagement de la rue prévoit de rétrécir la chaussée à 6,5 m. Une berme centrale arborisée sera créée au début de la rue du Contrat-Social, là où il y a eu un accident en juillet 2009. A la hauteur du préau de l'école, on supprimera 13 places de stationnement pour créer un plateau piétonnier, et des arbres y seront plantés. Un plateau piétonnier sera aussi créé à la hauteur de la crèche et une pente de 1% sera créée en accord avec les TPG. Sur l'ensemble de la rue, le stationnement sera réorganisé de manière longitudinale, en limitant autant que possible la diminution des places de parc. S'agissant de la voie du bus, dans un premier temps, elle devait être supprimée jusqu'à la rue du Belvédère, une requête en autorisation de construire complémentaire permettra de la rétablir jusqu'à la rue Beau-Site. Le service compétent compte aussi sur les arbres pour créer un effet de resserrement visuel susceptible d'inciter les automobilistes à modérer leur vitesse.

Sous la rue de Saint-Jean, une partie du réseau des eaux est en bon état, mais une autre doit être refaite, et l'ensemble du sous-sol de la rue de Saint-Jean passera en système séparatif. Cinq cent cinquante mètres de canalisations de 30 à 80 cm de diamètre seront construits à une profondeur de 3-3,5 m, dont 200 sur la rue de Saint-Jean et le reste sur les rues transversales. Par ailleurs, les SIG sont en train de réaliser une ligne de 130 000 volts et une ligne de fibre optique, entre Aïre et Stand, dont une partie passe sous la rue de Saint-Jean. Leurs travaux commenceront au cours de l'été 2010.

Questions des commissaires

(Lorsque les questions sont aisément déductibles, il n'est mentionné que les réponses.)

Un commissaire démocrate-chrétien suggère de prévoir une dépose-minute devant la crèche. Mme Giraud fait remarquer que la Ville de Genève et aussi la Délégation à la petite enfance n'encouragent pas le transport en voiture des enfants à la crèche. La politique d'attribution des places elle-même donne la priorité aux familles du quartier. Cela dit, la demande de dépose-minute est parfois légitime et la Ville peut en réaliser lorsque cela est utile et possible, mais, n'étant pas des places réservées, ces emplacements sont souvent occupés. Il est difficile d'assurer le fonctionnement optimal de ce type de place.

Les pistes cyclables ne sont pas marquées dans les zones 30, sauf pour signaler un contre-sens cycliste.

Une commissaire d'A gauche toutefait remarquer que la piste cyclable du quartier longe les voies couvertes du chemin de fer. Par ailleurs, elle demande pourquoi il n'est pas prévu de mettre en place des obstacles aussi près du collège Nicolas-Bouvier, afin d'empêcher au maximum que les automobilistes n'accélèrent sur la rue de Saint-Jean une fois qu'ils s'y sont engagés, comme c'est encore le cas actuellement. Mme Giraud explique que l'aménagement de la rue devant le collège devrait faire l'objet d'un autre projet qui n'est pas à l'ordre du jour. Et, s'agissant des mesures prévues sur la rue de Saint-Jean, elle explique que le projet doit tenir compte du passage des bus des TPG, qui ne supporteraient pas un parcours en zigzag. Elle ne doute pas, cependant, que les mesures proposées, deux seuils et deux arrêts de bus, auront un effet bénéfique sur la vitesse. Quoi qu'il en soit, un bilan sera fait après une année d'exploitation.

Une commissaire socialiste relate une rumeur provenant des habitants du quartier, selon laquelle le coût du projet pourrait être réduit de moitié, elle demande confirmation. Mme Giraud renvoie les commissaires au conseiller administratif M. Rémy Pagani. Cela dit, elle ne verrait pas d'autre solution que de faire seulement la moitié des aménagements si le budget

était réduit. M. Zoller rajoute qu'il ne serait pas possible de couper dans le programme des canalisations.

La largeur de 6,5 m sera constante sur la totalité du parcours et les voitures pourront continuer de se croiser.

Les habitants du quartier ont été informés du projet et l'ont présenté au Forum Saint-Jean.

Deux places de parc vont être perdues dans le nouvel aménagement et il n'a pas été jugé nécessaire de les compenser.

Un commissaire libéral demande des détails concernant les coûts de ce projet. M. Zoller fait remarquer que le coût total des opérations décrites dans les arrêtés I et II, pour une surface d'environ 11 484 m², est de 745 francs le mètre carré, soit un prix normal.

M. Zoller explique, concernant le système séparatif des eaux, qu'une nouvelle installation en séparatif sera réalisée dans le cadre de ce projet entre Miléant et Jean-Jacques, et il assure qu'on ne déversera pas de l'eau propre dans une canalisation en unitaire. Par ailleurs, il explique que le chemisage n'est pas possible dans ce cas, car il s'agit de construire un nouveau circuit en séparatif et de détruire l'ancienne canalisation unitaire. Le système du chemisage est utile pour renforcer un tuyau existant.

Le même commissaire s'interroge sur la coordination des travaux avec d'autres chantiers. M. Zoller rappelle que les SIG ont prévu de démarrer à Aïre en été 2010 leurs travaux sur le réseau de 130 000 volts et de fibre optique. Ils pourront s'intégrer au chantier de la Ville pour autant que le processus d'approbation du présent crédit ne soit pas retardé. Dans le cas contraire, les SIG n'attendent pas pour commencer leurs travaux.

Mme Giraud rajoute que son service a travaillé avec les TPG pour échafauder ce projet d'aménagement.

Un commissaire radical se demande si le projet n'est pas trop cher pour une efficacité moindre. N'a-t-on pas fait miroiter aux habitants des mesures de sécurité qui se révéleront presque nulles? Les aménagements visent à ce que la limitation de vitesse imposée par la zone 30 km/h soit respectée. Mme Giraud est convaincue d'avoir proposé ici la meilleure solution possible aux problèmes posés.

Un commissaire Vert s'inquiète du prix global qu'il faudra investir pour traiter le restant des axes de la ville aux normes OPB, sachant que pour la rue de Saint-Jean la Ville doit investir 7,8 millions de francs pour 1000 m linéaires. Mme Giraud tient à préciser que ces travaux s'imposent du point de vue légal, non seulement en ce qui concerne le bruit, mais aussi en ce qui concerne le respect effectif de la vitesse dans les zones 30 km/h.

Concernant les revêtements phonoabsorbants, les entreprises fournisseuses ne révèlent pas les formules de ces matériaux, mais les revêtements agissent contre le bruit par une modification de la granulométrie. M. Zoller précise qu'en dessous de 30 km/h ce n'est plus la roue en contact avec le sol qui produit le bruit mais le moteur du véhicule.

Les travaux de canalisations imposent de creuser à 3,5 m de profondeur, ils doivent être réalisés sans interrompre la circulation des TPG et en synchronisation avec les SIG. Il faut aussi tenir compte des fosses de plantation des arbres. La gestion et la réalisation de ce chantier sont complexes.

Une commissaire socialiste demande s'il ne serait pas préférable de réserver les revêtements phonoabsorbants aux rues à 50 km/h, considérant que les mesures

d'aménagement pourraient suffire à baisser le bruit dans les zones 30. Mme Giraud répond négativement.

La présidente demande comment sont distribuées les subventions fédérales OPB. Mme Giraud répond qu'elles sont octroyées en fonction de leur efficacité avérée. Il faut d'abord faire les aménagements nécessaires, puis mesurer les résultats et demander la subvention si les mesures correspondent aux valeurs admises. La Confédération verse l'équivalent de 25% du coût de l'investissement consenti au titre de l'assainissement du bruit. Un commissaire radical demande alors pourquoi déduire la somme de 230 000 francs à l'avance. Faudra-t-il voter un crédit complémentaire équivalent à cette somme si les mesures s'avèrent décevantes? Il n'existe pas de précédent, car c'est la première fois que la Ville suivra cette procédure. Cela dit, Mme Giraud estime que les méthodes de projections actuelles sont assez fiables pour se montrer confiant sur l'efficacité des solutions proposées.

Séance du 27 janvier 2010

Audition du groupe de travail Zone 30 Saint-Jean du Forum démocratie participative, représenté par MM. Alain Dubois, Martin Gonzenbach et Jean-Claude Cima

M. Dubois nous relate que cela fait dix ans que le Forum démocratie participative a été créé, et que c'est un espace d'information et de débat du secteur Saint-Jean-Charmilles.

Un groupe de travail sur la zone 30 de la rue de Saint-Jean s'y est formé en 2000. Après plusieurs déboires, cette zone 30 a pu être inaugurée en 2007. Les habitants se sont donc regroupés depuis déjà un certain temps pour travailler à ces questions de circulation, d'abaissement de la vitesse, d'aménagement de trottoirs traversants devant l'école et la crèche sur la rue de Saint-Jean. Il souligne que tout l'aménagement actuel dont est saisie la commission des travaux est le fruit de très longues et difficiles négociations.

Pour M. Gonzenbach, la zone 30 de la rue de Saint-Jean ne tient pas ses promesses en matière de sécurité, et les automobilistes qui en respectent le caractère passent pour des gêneurs. Ils se font klaxonner et dépasser par les autres voitures. Il rappelle l'accident du 25 juin 2009 qui s'est soldé par un enfant blessé grièvement pendant la fête des écoles, à la suite duquel le magistrat M. Pagani s'est heureusement engagé à accélérer le dossier de l'aménagement de la rue. Il souligne que l'aspect rectiligne de la rue n'incite guère à baisser la vitesse, notamment de la part les automobilistes qui, venant du centre-ville sont soulagés de pouvoir circuler librement sur cet axe après avoir subi les entraves à la circulation du centre-ville. Cela est confirmé par le bilan de la zone 30 et les mesures de vitesse effectuées par la société Trafitech, qui ont été présentés au Forum en été 2008. Ces mesures montrent que devant l'école de Saint-Jean, qui constitue la partie lente de la rue, la vitesse automobile moyenne est de 33-34 km/h, alors que 15% des véhicules dépassent même les 43 km/h. Les bus eux-mêmes, selon divers témoignages, circulent parfois à 40 km/h et, lorsqu'ils sont à l'arrêt devant le rond-point Jean-Jacques, les voitures ont tendance à les dépasser sans faire attention au passage à piétons tout proche.

M. Cima tient à témoigner du ras-le-bol des habitants du quartier après dix ans d'engagement actif sur le dossier de la zone 30. Par ailleurs, depuis trois ans, les familles ne peuvent plus se rendre au bois de la Bâtie, en raison de travaux qui sont toujours en cours. Et, de plus, en décembre 2009, on a fermé la piste cyclable de la montée de la rue, à la hauteur du collège Nicolas-Bouvier, en raison d'un risque d'effondrement du trottoir. En outre, depuis dix ans, les habitants réclament la remise en service de la fontaine des Demoiselles. M. Cima rapporte que les riverains sont déçus par la lenteur des décisions.

Questions des commissaires

Un commissaire radical fait remarquer qu'après ces travaux devisés à 8 millions de francs, la rue sera toujours aussi rectiligne, le rétrécissement de la chaussée n'empêchera pas les croisements de voitures et les seuils auront une rampe longue pour satisfaire les TPG. Il est vrai toutefois que les dépassements ne seront plus possibles pendant les arrêts des bus. Il souhaite s'assurer que les personnes auditionnées seront vraiment satisfaites du résultat final de l'aménagement.

Les personnes auditionnées disent être satisfaites du projet. Le rétrécissement de la chaussée et l'élargissement des trottoirs sont des mesures non négligeables, et elles en attendent un léger impact sur la vitesse. Elles attendent également des résultats en termes de réduction de bruit après la pose du revêtement phonoabsorbant.

M. Dubois explique que, s'il n'avait tenu qu'aux habitants, les mesures prises auraient sans doute été plus radicales. Toutefois, le groupe de travail est conscient que le projet d'aménagement actuel apporte des améliorations cohérentes et concrètes, même s'il résulte d'un compromis entre différentes parties dont les intérêts doivent aussi être pris en compte.

Au sujet de la rumeur concernant des négociations visant à réduire de moitié les aménagements proposés dans la proposition PR-732, le groupe de travail dit s'en être inquiété auprès de Mme Giraud. Cette dernière leur a expliqué que les coûts correspondaient à la réalité et qu'elle ne voyait pas comment les réaliser pour moins cher. Du côté des habitants, l'important est que les aménagements décrits dans le projet soient bien réalisés, et tant mieux pour la Ville si c'est moins cher.

Une commissaire d'A gauche toute! souhaiterait savoir quelles améliorations pourraient être apportées à la zone 30, au-delà de la rue de Saint-Jean? M. Gonzenbach évoque la demande d'un passage à piétons au croisement Gallatin-Confessions et à l'intersection Miléant-Saint-Jean, même s'il sait que les zones 30 prévoient la suppression de ce type de passage. M. Dubois signale une pétition pour la fermeture au trafic de la partie de l'avenue de Gallatin qui aboutit à l'avenue d'Aïre, et mentionne la demande d'un aménagement cyclable à Planète Charmilles. S'agissant de la fermeture d'autres rues, il rappelle le projet avorté de la rue du Beulet et espère qu'on y reviendra après la réalisation de l'aménagement de la rue de Saint-Jean. Il précise toutefois que les habitants du quartier n'ont jamais eu pour ambition de fermer le quartier à la circulation.

Audition de M. Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève, chargé du département des constructions et de l'aménagement

Concernant la proposition PR-732, M. Pagani tient à dire que la sécurité n'a pas de prix dans une rue qui a encore montré sa dangerosité récemment. Dans un premier temps, le devis de cette proposition l'a laissé songeur, mais le projet est cohérent et résulte d'une longue réflexion à laquelle les habitants du quartier ont pris part activement. Il nous explique que le Conseil administratif a autorisé la transmission du projet au Conseil municipal après qu'il s'est engagé auprès de ses collègues de l'exécutif à essayer de réduire son coût de moitié. Or, après réflexion et étude, il s'est révélé que le seul moyen d'y arriver serait de couper la rue en deux et, donc, de faire les aménagements de surface seulement sur 400 m de longueur. Les services concernés devraient ensuite juger quelle partie du tronçon serait la plus pertinente pour réaliser ces travaux. M. Pagani tient à signaler que le revêtement phonoabsorbant coûte 6 francs de plus le mètre carré, mais qu'il réduira le bruit de 3 décibels pendant sept ans.

Questions des commissaires

M. Pagani a donné pour directive de poser systématiquement du revêtement phonoabsorbant sur la centaine de rues de la ville en zone d'alarme. Il précise que cette mesure n'a pas encore été budgétée.

Le magistrat est conscient que ce projet d'aménagement répond bien aux souhaits du Forum démocratie participative.

Un commissaire Vert rappelle l'acceptation populaire des 200 rues piétonnes et demande si des axes du quartier de Saint-Jean pourraient être fermés au trafic. M. Pagani répond que des scénarios sont en examen, mais qu'il faut tenir compte de l'avis des habitants, qui ne souhaitent pas vraiment fermer des rues à proximité d'une zone 30. Avant toute chose, il tient à se concerter avec eux.

Audition de l'Association des parents d'élèves des écoles de Saint-Jean et du Devin-du-Village (APESJDV), représentée par Mmes Anouk Dunand Gonzenbach, Nathalie Betancourt-Lamy et M. Yves Meylan

Mme Dunand Gonzenbach explique que l'APESJDV (APE), fondée en 2007, regroupe 60 parents des écoles primaires de Saint-Jean et enfantines du Devin-du-Village, qui elles-mêmes regroupent 350 enfants de tous les degrés. L'APE est très active dans le domaine de la sécurité des enfants et aussi très active dans le quartier et dans la vie des deux écoles, en participant à diverses fêtes, et en collaborant notamment à l'organisation du déménagement des classes à Cayla en vue de la rénovation de l'école de Saint-Jean.

M. Meylan souligne le choc que l'accident a causé parmi les habitants du quartier. L'APE est alors intervenue dans le dossier de la zone 30 en écrivant au magistrat M. Pagani pour lui demander d'accélérer la réalisation du projet d'aménagement de la rue de Saint-Jean.

Mme Betancourt-Lamy présente un échantillon d'une action artistique réalisée par les parents et les élèves, lors de la rentrée des classes en août 2009. Conçue par l'artiste Julia Sorensen, cette action a consisté à confectionner des bulles de BD géantes et colorées portant des messages aux automobilistes, les invitant à ralentir. Des articles de presse ont rendu compte de cette action.

M. Meylan attire l'attention sur les endroits les plus dangereux de la rue de Saint-Jean: l'arrêt de bus et le passage à piétons devant le rond-point Jean-Jacques, les passages à piétons devant l'école de Saint-Jean et devant la crèche L'île au trésor au numéro 39, l'arrêt de bus à la sortie Miléant. D'après le témoignage d'une patrouilleuse scolaire de l'école de Saint-Jean, les voitures sont particulièrement pressées à 8 h du matin. Elle est souvent insultée par des conducteurs, une fois elle a même été heurtée par une auto. Elle signale aussi que les grosses voitures stationnées devant l'école empêchent les patrouilleuses de bénéficier d'une vision optimale du trafic à moins de s'avancer sur la chaussée.

Concernant d'autres améliorations possibles dans le quartier, l'APE est intervenue auprès du Service des écoles pour sécuriser le chemin des écoliers vers et depuis les établissements de Cayla. Il y a également une demande de fermer au trafic un tronçon situé devant la maison de quartier, qui est considéré comme un endroit dangereux, en raison de la présence de plusieurs équipements de jeu.

On sait qu'il faut s'attendre à une augmentation du trafic de 15% à l'horizon 2020. Les habitants ne revendiquent nullement la disparition des voitures à Saint-Jean. Leur objectif se résume à demander plus de sécurité pour les piétons. Mme Betancourt-Lamy fait savoir que

dans le quartier il y a plusieurs parkings sous certains blocs d'immeubles, ainsi que le parking des Tilleuls, où il reste d'ailleurs des places à louer (au prix de 180 francs par mois).

M. Meylan dit qu'il faudrait insister auprès des TPG pour que les véhicules qui rentrent au dépôt respectent la vitesse autorisée.

Discussion et vote

La majorité des commissaires ne comprend pas l'attitude du Conseil administratif qui a fait la proposition de réduire les coûts de la proposition PR-732 en réduisant la réalisation de ces travaux de moitié. L'impression générale est que le Conseil administratif ne prend pas ses responsabilités. La majorité des commissaires est favorable à la réalisation de ces aménagements qui répondent à une réelle demande des habitants de Saint-Jean, et salue la mobilisation et l'engagement de ces derniers pour leur quartier.

La présidente soumet à l'adoption de la commission des travaux et des constructions la proposition PR-732.

La proposition PR-732 est adoptée à la majorité des commissaires présents (10 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve, 2 DC). 1 non (L) et 4 abstentions (1 R, 1 L, 2 UDC).

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 7 641 710 francs, déduction faite d'une subvention fédérale à l'assainissement et aux mesures d'isolation acoustique des routes existantes de 230 000 francs, soit un montant brut de 7 871 710 francs, destiné aux travaux d'aménagement de la rue de Saint-Jean (tronçon compris entre le pont des Délices et le rond-point Jean-Jacques).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 7 871 710 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2030.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à consulter, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 879 400 francs, déduction faite d'une participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 159 000 francs, et de 77 100 francs concernant le remboursement des raccords de collecteurs privés, soit un montant brut de 1 115 500 francs, destiné aux travaux d'assainissement des eaux de la rue de Saint-Jean.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 115 500 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2030.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à consulter, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.